

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
24 août 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 21 août 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie concernant les agissements illégaux auxquels les États-Unis d'Amérique se livrent au Conseil de sécurité pour obtenir le rétablissement des sanctions abrogées contre l'Iran (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Vassily Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 21 août 2020 adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

[Original : russe]

**Déclaration du Ministère russe des affaires étrangères concernant  
les agissements illégaux auxquels se livrent les États-Unis  
d'Amérique au Conseil de sécurité des Nations Unies pour obtenir  
le rétablissement des sanctions abrogées contre l'Iran**

Les États-Unis d'Amérique poursuivent les dangereuses manœuvres qu'ils ont engagées au Conseil de sécurité des Nations Unies dans l'espoir de réaliser leurs visées anti-iraniennes. Après l'échec de leur projet de résolution visant à prolonger indéfiniment l'embargo sur les armes en Iran, qui a été fermement rejeté par le Conseil de sécurité, les voilà qui harcèlent les dirigeants de l'ONU et le Président du Conseil de sécurité pour faire reconnaître le prétendu droit des États-Unis d'utiliser les mécanismes prévus par la résolution 2231 du Conseil de sécurité des Nations Unies et le Plan d'action global commun pour faire pression sur l'Iran.

Tout cela intervient alors que l'Administration américaine s'est officiellement retirée du Plan d'action global commun et qu'elle bafoue depuis plus de deux ans, de manière flagrante et éhontée, les obligations que lui imposent les décisions du Conseil de sécurité relatives à ce document. Les États-Unis n'ont cessé de fustiger l'« accord nucléaire » et ont tout fait pour saper la résolution 2231 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Voici maintenant qu'ayant fait une croix sur leurs obligations, ils veulent tout à coup se prévaloir de leurs « droits ».

La notification faite par Washington en vue d'enclencher le processus de rétablissement des sanctions que le Conseil de sécurité des Nations Unies avait adoptées au sujet de l'Iran et qui avaient été levées après l'adoption du Plan d'action global commun en 2015 ne peut pas entraîner les conséquences recherchées par les États-Unis. Leurs artifices se heurtent à la réalité : les États-Unis se sont eux-mêmes retirés du Plan d'action global commun et se sont ainsi privés du droit et de la possibilité de recourir aux mécanismes prévus par le Plan et par la résolution 2231 du Conseil de sécurité.

La notification faite par les États-Unis atteste d'une interprétation biaisée de cette résolution par Washington et ne respecte pas les exigences de la résolution, non plus que celles du Plan d'action global commun, qui en fait partie intégrante. Les États-Unis essaient de prouver qu'ils sont en droit d'appliquer uniquement les dispositions de la résolution qui leur conviennent parce qu'elles se prêtent aux besoins de leur politique anti-iranienne. Mais tel n'est pas le cas. En outre, les États-Unis ne peuvent pas décrire dans leur notification les « efforts sincères » qu'ils ont déployés pour épuiser toutes les voies du Mécanisme de règlement des différends prévu par le Plan d'action global commun, pour la bonne et simple raison qu'ils ne les ont pas faits. Or c'est une obligation. En conséquence, le Conseil de sécurité n'a aucun motif d'accepter la saisine des États-Unis, ni a fortiori de prendre des mesures sur cette base. Ce serait aller à l'encontre de la résolution 2231, ce qui semble être l'objectif poursuivi par Washington, qui essaie d'entraîner les autres membres du Conseil dans des abysses où la lumière du droit international ne pénètre pas.

Nous considérons avec certitude que la notification américaine est juridiquement nulle et non avenue et ne saurait mettre en branle le mécanisme de rétablissement des mesures prévues dans les résolutions antérieures du Conseil sur

l'Iran. À s'obstiner dans leur position erronée, les États-Unis ne peuvent pas compter sur le soutien du Conseil de sécurité. On ne peut pas rejeter les obligations imposées par un accord tout en revendiquant les droits qui en découlent.

La Russie a fait distribuer au Conseil de sécurité un argumentaire juridique détaillé à cet égard.

Nous sommes convaincus que la voie de l'escalade des tensions autour de l'Iran est une erreur et une impasse. Nous appelons les États-Unis à faire le choix de la raison et à ne pas se priver de la possibilité de parvenir à un accord avec l'Iran.

---